



Newsletter du 11 juin 2026

Pour les banquiers privés, l'indépendance comme corollaire de la responsabilité. FINMA : Qui surveille l'autorité de surveillance ? Le Parlement au cœur des arbitrages de la Lex UBS.

Plusieurs banquiers privés se sont exprimés dans la presse ces dernières semaines au sujet de leur modèle d'affaires et du régime de responsabilité qui en découle. Malgré des angles différents, les trois contributions convergent vers une même conviction : la gestion de fortune repose avant tout sur une vision à long terme orientée vers la préservation et la transmission du patrimoine plutôt que sur la recherche de gains à court terme. Dans un secteur marqué par la standardisation et la pression de la performance, le modèle des banquiers privés favorise une véritable indépendance

Le Conseil national a franchi une nouvelle étape dans sa volonté de reprendre la main sur la réglementation financière et de mieux encadrer l'activité normative de la FINMA. Il souhaite soumettre les ordonnances et circulaires de la FINMA à un contrôle parlementaire. L'autorité de surveillance a progressivement étendu son influence à travers ses circulaires, communications et autres textes d'application, avec des conséquences parfois significatives pour les établissements financiers. Or, l'élaboration des règles relève en premier lieu des compétences du législateur. La Chambre

de jugement, rendue possible par une gouvernance entrepreneuriale. Cette indépendance se traduit également par un fort alignement d'intérêts : les banquiers privés investissent leur propre patrimoine selon les mêmes convictions et dans les mêmes stratégies que celles qu'ils recommandent à leurs clients. Face à la pression réglementaire, ils soulignent la nécessité d'un cadre proportionné tenant compte des spécificités de leur modèle. Il en va de la préservation de la diversité et de la richesse de la place financière suisse.

- finews.ch / fuw.ch / finews.ch

basse considère donc qu'un meilleur encadrement démocratique est nécessaire lorsque des prescriptions quasi réglementaires sont introduites par voie administrative. Face à ces critiques, la FINMA invoque la préservation de son indépendance, laquelle serait selon elle mise à mal par un contrôle de ses activités. La pression politique s'accroît ainsi sur la FINMA, qui fait l'objet d'un nombre croissant de motions et d'interventions parlementaires portant tant sur son fonctionnement, ses méthodes de surveillance et l'étendue de ses prérogatives.

- [Le Temps](https://www.letemps.ch) / [AGEFI](https://www.agefi.ch) / [AGEFI](https://www.agefi.ch)

- [tippingpoint.ch](https://www.tippingpoint.ch)



Les débats autour d'UBS continuent d'alimenter les pages économiques. A l'heure où l'administration Trump assouplit la réglementation bancaire aux États-Unis, la Suisse s'apprête à renforcer significativement les exigences en fonds propres imposées à UBS, ce qui va créer un désavantage concurrentiel pour la banque suisse face aux banques américaines. En l'état, la « Lex UBS », élaborée dans le sillage de la disparition de Credit Suisse, risque de manquer sa cible. Le projet pourrait considérablement affaiblir l'attractivité et la compétitivité de la place financière suisse sans pour autant résoudre pleinement les

- [Tribune de Genève](#) / [AGEFI](#)

problèmes structurels mis en lumière par la crise de Credit Suisse. Dans un [communiqué](#), la commission compétente du Conseil des Etats a fait savoir qu'elle souhaitait discuter de manière approfondie d'autres options et se pencherait sur le sujet en août avec un traitement en plénière prévu en automne prochain. Le défi consiste désormais pour le Parlement à trouver un équilibre entre stabilité financière et compétitivité internationale, afin d'éviter que le renforcement du cadre prudentiel ne pénalise excessivement le dernier établissement bancaire suisse d'importance systémique à l'échelon mondial.

- [NZZ](#)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.